



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 18 janvier 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 11 janvier 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question 5), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question 5), Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (à compter de la question 6), M. Christophe LIME (à compter de la question 6), M. Michel LOYAT (à compter de la question 5), Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF (à compter de la question 5), M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Mina SEBBAH (à compter de la question 5), Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Myriam LEMERCIER.

Absents :

M. Eric ALAUZET, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question 4 incluse), M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question 4 incluse), M. Emile BRIOT, M. Cyril DEVESA, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question 5 incluse), M. Christophe LIME (jusqu'à la question 5 incluse), M. Michel LOYAT (jusqu'à la question 4 incluse), Mme Rosa REBRAB, M. Dominique SCHAUSS, Mme Ilva SUGNY, Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question 4 incluse), M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Ludovic FAGAUT, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH (jusqu'à la question 4 incluse).

Procurations de vote :

M. Eric ALAUZET à Mme Françoise PRESSE, M. Emile BRIOT à M. Thibaut BIZE, M. Cyril DEVESA à Mme Claudine CAULET, M. Christophe LIME à Mme Elsa MAILLOT (jusqu'à la question 5 incluse), Mme Rosa REBRAB à M. Yves-Michel DAHOUI, M. Dominique SCHAUSS à M. Nicolas BODIN, Mme Ilva SUGNY à Mme Danielle DARD, Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question 4 incluse), M. Pascal BONNET à M. Michel OMOURI, Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON, M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Sophie PESEUX à Mme Marie-Laure DALPHIN.

OBJET : 22 - EUROPAN France - Adhésion de la Ville de Besançon et de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB) à l'association

EUROPAN France

Adhésion de la Ville de Besançon et de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB) à l'association

Rapporteur : M. l'Adjoint BODIN

EUROPAN est un programme issu du PAN (Programme Architecture Nouvelle) lancé par le Ministère de l'Équipement en 1971 en France, puis au niveau européen en 1988, et qui a pour but de promouvoir les architectures nouvelles et l'adaptabilité de la ville contemporaine à l'échelle de l'Europe. C'est aujourd'hui un programme permanent du PUCA (Programme Urbanisme, Construction, Architecture), sous l'égide du GIP-AIGP (Groupe d'Intérêt Public - Atelier International du Grand Paris).

A l'origine centré sur la relation entre logements et modes de vie, son champ d'investigation s'est élargi aux espaces environnant l'habitat pour englober plus largement la ville contemporaine, incluant infrastructures, espaces publics périphériques, habitat, travail, déplacements, mobilité et nature, liés aux nouveaux usages urbains.

EUROPAN repose sur une double approche : faire émerger des idées et pratiques nouvelles, et répondre à des problématiques urbaines sur des sites réels situés en Europe, en partenariat avec des collectivités locales associées dès le début au projet. Chaque ville ou collectivité candidate propose un site et s'inscrit dans un processus qui permet, après le concours, de confier aux trois équipes sélectionnées par le jury national des missions de faisabilité urbaine/architecturale ou de maîtrise d'œuvre selon la nature des projets proposés. Ce processus est subventionné par le PUCA.

Depuis 1988, 13 sessions d'EUROPAN ont eu lieu. La Ville de Besançon et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon ont décidé de participer à la quatorzième session (EUROPAN 14) dont le thème est «VILLES PRODUCTIVES», et qui doit se dérouler en 2017 et 2018. Il s'agit, pour la Ville et le Grand Besançon, de leur première participation à une session d'EUROPAN.

Le site proposé par la Ville et la Communauté d'Agglomération pour son dossier de candidature est situé sur le quartier Montboucons-Montraçon, et couvre le territoire du campus universitaire de la Bouloie, du parc technologique TEMIS, et du quartier prioritaire de Montrapon, entre la voie de contournement des Montboucons et le boulevard Winston Churchill, secteur traversé par le futur TCSP Viotte/TEMIS.

Conformément aux usages d'EUROPAN, la Ville et la Communauté d'Agglomération proposent que les candidats mènent une réflexion à deux échelles sur les futurs possibles de ce territoire. La première échelle porte sur le périmètre de réflexion incluant les trois entités Bouloie, TEMIS, Montrapon, pour établir un schéma global d'aménagement portant sur les connexions physiques, urbaines, paysagères, et fonctionnelles. La seconde échelle porte sur les périmètres plus restreints et opérationnels à partir d'emprises foncières publiques et privées identifiées comme support potentiel de projet urbain et architectural. Il s'agira pour eux de questionner le potentiel et les capacités de ces territoires à contribuer au tissage d'une ville continue, mixte, solidaire à l'échelle des temps longs des mutations urbaines. La réflexion menée dans le cadre de ce concours participera ainsi à l'alimentation du projet urbain revisité à l'occasion de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Ville de Besançon actuellement en cours.

La sélection par EUROPAN des sites français, 11 au total dont celui de la Ville de Besançon, s'est effectuée en septembre 2016. Environ 17 pays européens sont attendus pour cette session avec près de 50 sites. Le concours sera officiellement lancé le 13 février 2017.

Le calendrier prévoit l'annonce européenne des résultats le 4 décembre 2017. A cette occasion, EUROPAN France organisera un évènement festif qui se tiendra probablement à la Cité de l'Architecture et du Patrimoine. Le «Forum des résultats européens de la 14^{ème} session» sera associé au «Forum des sites de la 15^{ème} session», en octobre/novembre 2018, ce qui permettra une transversalité entre les deux sessions et une mutualisation des moyens.

La participation de la Ville de Besançon et de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon au concours EUROPAN nécessite leur adhésion à l'Association EUROPAN France et le versement d'une cotisation de 70 000 €, répartie entre les deux collectivités comme suit :

- versement de 35 000 € en 2017 par la Ville de Besançon ;
- versement de 35 000 € en 2018 par la Communauté d'Agglomération.

En cas d'accord, la somme de 35 000 € versée par la Ville en 2017 sera prélevée, sous réserve du vote des crédits correspondant au budget primitif, sur la ligne 011.820/6281 CS 20000.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver l'adhésion de la Ville de Besançon à l'association EUROPAN France et le versement de la cotisation susmentionnée ;
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer ladite charte d'adhésion.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime (1 abstention) de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. FOUSSERET n'a pas pris part au vote.



Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstentions : 2